

Communiqué hebdomadaire du Conseil d'Etat

9 septembre 2026

La version Internet fait foi

Chancellerie d'Etat

Service communication et information

Rue de l'Hôtel de Ville 2 • 1204 Genève

Tél. +41 22 327 90 90 • communication-pre@etat.ge.ch • www.ge.ch

Sommaire

Décisions du Conseil d'Etat	4
Genève	4
Clarification des règles de contrôle des antécédents judiciaires dans l'accueil parascolaire	4
Genève-Confédération	4
AVS 2030: soutien nuancé à la révision de la loi fédérale	4
Autres décisions en bref	6
Aide financière	6
Fonds de soutien genevois de la Loterie romande: états financiers 2025 approuvés	6
Entrée en vigueur de lois	7
Agenda des invitations à la presse	10

Décisions du Conseil d'Etat

Genève

Clarification des règles de contrôle des antécédents judiciaires dans l'accueil parascolaire

Le Conseil d'Etat a adapté le règlement d'application de la loi sur l'accueil à journée continue afin de clarifier les règles relatives au contrôle des antécédents judiciaires des personnes travaillant dans les structures d'accueil parascolaire.

Cette révision n'introduit pas de nouvelles exigences de fond. Elle aligne le règlement sur l'ordonnance fédérale sur le placement d'enfants (OPE) qui soumet ces structures aux mêmes règles de surveillance que les crèches et garderies.

Le règlement précise également les responsabilités des employeurs. Le Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire ainsi que toute autre entité mandatée par les communes pour l'animation parascolaire devront s'assurer des aptitudes professionnelles du personnel d'encadrement. Lors de chaque engagement, un extrait ordinaire et un extrait spécial du casier judiciaire de la personne concernée seront notamment demandés.

Pour toute information complémentaire aux médias: M. Julien Thorens, secrétaire général adjoint chargé de la communication, DIP, T. 079 227 03 08.

Genève-Confédération

AVS 2030: soutien nuancé à la révision de la loi fédérale

Le Conseil d'Etat a répondu à la consultation du Département fédéral de l'intérieur (DFI) au sujet de la réforme AVS 2030.

L'allongement de l'espérance de vie, l'arrivée à la retraite des générations issues du baby-boom et le financement de la nouvelle 13e rente fragilisent l'équilibre financier de l'assurance-vieillesse et survivants (AVS) pour les années 2030 à 2040. Malgré ces enjeux, le gouvernement cantonal salue la volonté de renoncer à relever l'âge de référence de la retraite (65 ans). Il soutient ce projet en ce qu'il incite celles et ceux qui le peuvent à rester actifs plus longtemps (fin de la limite d'âge de 70 ans pour augmenter le montant de la rente, révision des conditions de départ anticipé ou différé). Il entend aussi combler les lacunes qui touchent les personnes sans activité lucrative, obliger les plateformes numériques à annoncer les personnes qui travaillent par leur intermédiaire et récolter les données nécessaires pour développer des

modèles de retraites plus flexibles.

S'agissant de son financement, et pour autant que la hausse de la TVA de 0,4 point récemment décidée par l'Assemblée fédérale soit adoptée en votation, le Conseil d'Etat estime que les coûts complémentaires devraient être en priorité couverts par une hausse modérée des cotisations liées au travail plutôt que par une augmentation plus forte de la TVA, qui pèse sur l'ensemble des consommateurs.

Par ailleurs, le Conseil d'Etat s'oppose au relèvement de l'âge minimal de perception de la prévoyance professionnelle (2e pilier) de 58 à 63 ans. Il juge cette mesure trop rigide et inadaptée à la réalité des métiers pénibles. Il émet en outre des réserves sur certaines mesures techniques de perception des cotisations, susceptibles d'entraîner des complications et une charge importante pour les caisses de compensation.

Le Conseil d'Etat demande enfin que vu la complexité du nouveau système, les personnes assurées bénéficient d'une information claire et accessible qui leur permettra de faire réellement usage de ses possibilités.

Pour toute information complémentaire aux médias: M. Guillaume Renevey, secrétaire général adjoint chargé de la communication, DCS, T. 022 546 67 68.

Autres décisions en bref

Aide financière

Le Conseil d'Etat a attribué l'aide financière suivante:

- 60 000 francs à l'Association santescalade, pour l'année 2026.
-

Fonds de soutien genevois de la Loterie romande: états financiers 2025 approuvés

Le Conseil d'Etat a approuvé les états financiers 2025 du Fonds de soutien genevois de la Loterie romande. Les comptes annuels de celui-ci présentent des capitaux propres de 45.2 millions de francs pour l'exercice 2025.

En vertu de l'article 8 du règlement sur le Fonds de soutien genevois de la Loterie romande, les états financiers du fonds sont soumis, après révision, à l'approbation du Conseil d'Etat.

Entrée en vigueur de lois

Le Conseil d'Etat a arrêté l'entrée en vigueur des lois suivantes :

Loi	Auteur du PL initial	Entrée en vigueur
Loi du 18 juin 2026 modifiant la loi sur les gravières et exploitations assimilées émanant de l'initiative populaire « Exploitations à proximité des habitations : une distance minimale afin de mieux préserver la santé publique » (L 3 10 – IN 197)	Comité d'initiative	12 septembre 2026 (lendemain de la publication de l'arrêté de promulgation dans la Feuille d'avis officielle)
Loi du 19 juin 2026 approuvant le rapport de gestion du Conseil d'Etat pour l'année 2025 (13789)	Conseil d'Etat	12 septembre 2026 (lendemain de la publication de l'arrêté de promulgation dans la Feuille d'avis officielle)
Loi du 19 juin 2026 approuvant les états financiers individuels de la Fondation pour les terrains industriels de Genève (FTI) pour l'année 2025 (13797)	Conseil d'Etat	12 septembre 2026 (lendemain de la publication de l'arrêté de promulgation dans la Feuille d'avis officielle)
Loi du 19 juin 2026 approuvant les états financiers consolidés des Services industriels de Genève (SIG) pour l'année 2025 (13811)	Conseil d'Etat	12 septembre 2026 (lendemain de la publication de l'arrêté de promulgation dans la Feuille d'avis officielle)
Loi du 19 juin 2026 approuvant les états financiers consolidés de l'Université de Genève (UNIGE) pour l'année 2025 (13817)	Conseil d'Etat	12 septembre 2026 (lendemain de la publication de l'arrêté de promulgation dans la Feuille d'avis officielle)
Loi du 19 juin 2026 approuvant les états financiers individuels des Etablissements publics pour l'intégration (EPI) pour l'année 2025 (13821)	Conseil d'Etat	12 septembre 2026 (lendemain de la publication de l'arrêté de promulgation dans la Feuille d'avis officielle)
Loi du 19 juin 2026 approuvant le rapport d'activité des Etablissements publics pour l'intégration (EPI) pour l'année 2025 (13822)	Conseil d'Etat	12 septembre 2026 (lendemain de la publication de l'arrêté de promulgation dans la Feuille d'avis officielle)

Loi	Auteur du PL initial	Entrée en vigueur
Loi du 19 juin 2026 approuvant les états financiers individuels des Fondations immobilières de droit public (FIDP) pour l'année 2025 : Fondation HBM Camille Martin, Fondation HBM Jean Dutoit, Fondation HBM Emma Kammacher, Fondation HBM Emile Dupont, Fondation René et Kate Block (13803)	Conseil d'Etat	12 septembre 2026 (lendemain de la publication de l'arrêté de promulgation dans la Feuille d'avis officielle)
Loi du 19 juin 2026 approuvant le rapport d'activité de la Fondation Praille-Acacias-Vernets (FPAV) pour l'année 2025 (13802)	Conseil d'Etat	12 septembre 2026 (lendemain de la publication de l'arrêté de promulgation dans la Feuille d'avis officielle)
Loi du 19 juin 2026 approuvant les états financiers consolidés de la Fondation Praille-Acacias-Vernets (FPAV) pour l'année 2025 (13801)	Conseil d'Etat	12 septembre 2026 (lendemain de la publication de l'arrêté de promulgation dans la Feuille d'avis officielle)
Loi du 19 juin 2026 approuvant le rapport d'activité de la Fondation pour la promotion du logement bon marché et de l'habitat coopératif (FPLC) pour l'année 2025 (13800)	Conseil d'Etat	12 septembre 2026 (lendemain de la publication de l'arrêté de promulgation dans la Feuille d'avis officielle)
Loi du 19 juin 2026 approuvant les états financiers consolidés de la Fondation pour la promotion du logement bon marché et de l'habitat coopératif (FPLC) pour l'année 2025 (13799)	Conseil d'Etat	12 septembre 2026 (lendemain de la publication de l'arrêté de promulgation dans la Feuille d'avis officielle)
Loi du 19 juin 2026 approuvant les rapports individuels d'activité des Fondations immobilières de droit public (FIDP) pour l'année 2025 : Fondation HBM Camille Martin, Fondation HBM Jean Dutoit, Fondation HBM Emma Kammacher, Fondation HBM Emile Dupont, Fondation René et Kate Block (13804)	Conseil d'Etat	12 septembre 2026 (lendemain de la publication de l'arrêté de promulgation dans la Feuille d'avis officielle)
Loi du 19 juin 2026 approuvant les états financiers consolidés de la Fondation des parkings (FP) pour l'année 2025 (13823)	Conseil d'Etat	12 septembre 2026 (lendemain de la publication de l'arrêté de promulgation dans la Feuille d'avis officielle)
Loi du 19 juin 2026 approuvant le rapport annuel d'activité de l'Institution genevoise de maintien à domicile (IMAD) pour l'année 2025 (13820)	Conseil d'Etat	12 septembre 2026 (lendemain de la publication de l'arrêté de promulgation dans la Feuille d'avis officielle)
Loi du 19 juin 2026 approuvant les états financiers individuels de l'Institution genevoise de maintien à domicile (IMAD) pour l'année 2025 (13819)	Conseil d'Etat	12 septembre 2026 (lendemain de la publication de l'arrêté de promulgation dans la Feuille d'avis officielle)
Loi du 19 juin 2026 approuvant le rapport de gestion des Transports publics genevois (TPG) pour l'année 2025 (13816)	Conseil d'Etat	12 septembre 2026 (lendemain de la publication de l'arrêté de promulgation dans la Feuille d'avis officielle)

Loi	Auteur du PL initial	Entrée en vigueur
Loi du 19 juin 2026 approuvant les états financiers consolidés des Transports publics genevois (TPG) pour l'année 2025 (13815)	Conseil d'Etat	12 septembre 2026 (lendemain de la publication de l'arrêté de promulgation dans la Feuille d'avis officielle)
Loi du 19 juin 2026 approuvant le rapport de gestion des Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) pour l'année 2025 (13814)	Conseil d'Etat	12 septembre 2026 (lendemain de la publication de l'arrêté de promulgation dans la Feuille d'avis officielle)
Loi du 19 juin 2026 approuvant les états financiers individuels des Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) pour l'année 2025 (13813)	Conseil d'Etat	12 septembre 2026 (lendemain de la publication de l'arrêté de promulgation dans la Feuille d'avis officielle)
Loi du 19 juin 2026 approuvant le rapport de gestion de la Fondation des parkings (FP) pour l'année 2025 (13824)	Conseil d'Etat	12 septembre 2026 (lendemain de la publication de l'arrêté de promulgation dans la Feuille d'avis officielle)
Loi du 19 juin 2026 approuvant les états financiers consolidés de l'Etat de Genève pour l'année 2025 (13791)	Conseil d'Etat	12 septembre 2026 (lendemain de la publication de l'arrêté de promulgation dans la Feuille d'avis officielle)
Loi du 19 juin 2026 approuvant les états financiers individuels de l'Etat de Genève pour l'année 2025 (13790)	Conseil d'Etat	12 septembre 2026 (lendemain de la publication de l'arrêté de promulgation dans la Feuille d'avis officielle)
Loi du 19 juin 2026 approuvant les états financiers individuels de l'Aéroport international de Genève (AIG) pour l'année 2025 (13795)	Conseil d'Etat	12 septembre 2026 (lendemain de la publication de l'arrêté de promulgation dans la Feuille d'avis officielle)

Agenda des invitations à la presse

Sous réserve de modifications

Date	Sujet	Lieu	Dpt	Contact
14 septembre 11h00	Une nouvelle promenade urbaine au cœur de la Genève internationale	Parvis du Parc du Château Pictet 14, chemin Auguste- Vilbert Le Grand-Saconnex	DT	Nicole Bovard Briki T. 076 435 35 70
17 septembre 10h00	Présentation du projet de budget 2027 de l'Etat de Genève	Salle des Fiefs 2, rue de l'Hôtel-de-Ville	CE	Tatiana Oddo Clerc (DF) T. 022 327 98 21 Dejan Nikolic (DF) T. 022 327 98 07